



Commune de TOSTAT

Procès Verbal Conseil Municipal du 22 novembre 2011

C.R. n°34

L'an deux mille onze, le 22 novembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué le 15 novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LUSSAN, Maire.

Etaient présents : M.M. LUSSAN – NALIS – COSTE – CHAMPEAU - ERRANDONEA - GARCIA – MALLET - MORA - PELAEZ – BELIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Néant

M. Jacky NALIS a été désigné comme secrétaire.

M. le Maire accueille l'ensemble des élus présents et ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

1. Redevance assainissement, rue de l'Adour,
2. Travaux implantation poste ERDF,
3. Régulation chauffage salle des fêtes,
4. Cartographie aléa hydraulique,
5. Plan communal de sauvegarde,
6. Vente de bois ONF, point coupe affouagère,
7. Cartographie cimetière AGEDI,
8. Point sur les dossiers de réhabilitation assainissement,
9. Prévisions 2012 (extensions réseaux divers),
10. Numérotation des nouvelles habitations,
11. Compte rendu de visite du Directeur des Archives Départementales,
12. Questions diverses,

Approbation du PV précédent

M. le Maire rappelle les points abordés lors de la séance du 14 septembre 2011 et demande, à l'ensemble du conseil municipal, les remarques éventuelles qu'il aurait à formuler sur le procès-verbal correspondant qui leur a été transmis par courrier électronique ou postal.

Aucune remarque n'étant émise, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 14 septembre 2011.

1 – Redevance assainissement, rue de l'Adour.

M. le maire informe le conseil municipal qu'il convient de fixer pour l'année 2011, le montant de la redevance d'assainissement pour les usagers demeurant rue de l'Adour. Il rappelle les tarifs de l'année 2010 à savoir :

- Part fixe de 25.00 €
- Part variable liée à la consommation de chaque usager : 0.21 € le M³

Le volume de consommation d'eau par foyer étant fourni par VEOLIA fermier du réseau.

Pour l'année 2011, les travaux de maintenance se sont élevés à 2 169.51€.

Compte tenu que nous avons obligation d'équilibrer le budget d'assainissement, il convient de procéder à une révision des prix pour l'année en cours

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de fixer les prix à :

- Part fixe de 26.00 €
- Part variable liée à la consommation de chaque usager : 0.31 € le M³

2 – Travaux implantation poste ERDF

M. le maire informe le conseil municipal qu'ERDF se propose de remplacer le poste « tour » situé place de la mairie par un nouveau poste préfabriqué à encombrement réduit.

Le coût intégral des travaux est pris en charge par ERDF, sauf le bornage et l'acquisition d'une parcelle de 3 m² à la famille SAVE Marie-Louise.

Ces travaux seront terminés aux environs du 15 décembre, avec raccordement au réseau.

La démolition du poste tour aura lieu en janvier 2012.

3 – Régulation chauffage salle des fêtes

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le chauffage de la salle des fêtes n'est pas souple d'utilisation car les thermostats actuels sont fragiles et détériorés.

Après consultation de la société BAJON-ANDRE, une proposition incluant une nouvelle régulation avec monnayeur et regroupement des commandes au niveau de la scène, nous est proposée pour un montant de 1 700.00 € H.T.

Après en avoir délibéré :

Le conseil municipal adopte cette solution et confie cette prestation à la société BAJON-ANDRES.

4 – Cartographie aléa hydraulique

A la demande de la Direction Départementale des Territoires, une étude a été réalisée par le cabinet GEODIAG afin de réaliser une cartographie des aléas hydraulique de l'Adour sur les communes de : Artagnan – Aurenzan – Bazet – Bazillac – Bours – Camalés – Gensac – Marsac – Sarniguet – Tostat – Ugnouas – Villenave près Marsac.

Cette étude est faite pour finaliser un plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondations à la demande de la Préfecture.

L'étude de cette carte doit permettre de faire remonter toutes les interrogations et remarques que cette carte suscite, en regard de la connaissance historique et de la morphologie locale.

Toutes les remarques doivent être faites car il est essentiel que les communes s'impliquent durant la phase d'élaboration des PPR (Plan de Prévention des Risques) qui s'engage.

Après étude de cette carte le Conseil Municipal émet quelques réserves et va interroger le cabinet Geodiag ainsi que la DDT, avant de valider cette Carte

5 – Plan communal de sauvegarde

A la demande de la Préfecture nous sommes tenus de mettre à jour, notre document qui est validé par les services de l'Etat.

Aujourd'hui notre démarche doit consister à mettre en place un organigramme nominatif afin de savoir qui fait quoi en cas d'alerte.

Un document de travail a été présenté par M. Hyacinthe GARCIA.

Ce document a été étudié par le conseil municipal, mais avant de le valider une simulation sera réalisée en temps réel et sur le terrain afin voir les éventuels dysfonctionnements

6 – Vente de Bois ONF, point coupe affouagère

Conformément au plan de gestion de la forêt communale, l'ONF nous a proposé une coupe de régénération secondaire, lieu Ga de Bayle Parcelle 1 (volume 129 m3)

Cette coupe devrait permettre une régénération de la plantation plus rapidement car la ronce étouffe les glandées.

Cette vente a lieu le 22 septembre à Barcelonne du Gers.

Ce lot a été adjugé pour un montant de 16 150.00 € H.T. (soit 125.00 € le m3)

7 – Cartographie cimetière (AGEDI)

La mise à jour du plan du cimetière semble nécessaire compte tenu que nous avons des difficultés pour trouver des emplacements vacants ou disponibles

La société AGEDI avec laquelle nous travaillons pour tous nos logiciels de la commune réalise cette prestation pour un montant de 300.00 € avec la fourniture d'un plan détaillé au centimètre de chaque sépulture.

Après en avoir délibéré :

Le conseil municipal donne son accord pour faire réaliser cette cartographie.

8 – Point sur les dossiers réhabilitation assainissement

Suite aux demandes concernant la réhabilitation des systèmes individuels d'assainissement, la commune en concertation avec les demandeurs et le technicien du SPANC procède actuellement à la constitution des dossiers avant de les transmettre à l'Agence Adour Garonne pour l'obtention de subventions.

Cette opération est subventionnée pour l'année 2011 à 50% plafonné à 6 000.00 €.

Pour les années suivantes il est à craindre qu'une baisse ou la suppression de ces subventions tout en rappelant qu'à ce jour il n'y a aucune obligation de se mettre en conformité.

9 – Prévisions 2012 (extensions réseaux eaux, électricité)

Les gestionnaires des réseaux eau et électricité nous demandent les prévisions d'extensions pour l'année 2012.

Un point sera fait très rapidement par la commission urbanisme afin que nous puissions répondre avant le 15 décembre 2011.

10 – Numérotation des nouvelles habitations.

La construction de nouvelles maisons sur notre commune a modifié sensiblement la numérotation des lots construits.

Afin d'harmoniser cette numérotation, la commission urbanisme travaillera sur ce projet et présentera ce dossier en conseil municipal.

11 – Compte rendu de visite du Directeur des Archives Départementales.

M. François GIUSTINIANI Directeur des Archives départementales est venu contrôler les registres et les documents archivés à la mairie et à l'église.

Suite à cette visite il a emporté quelques documents très anciens qui seront restaurés par le Conservateur des antiquités et objets d'art.

Il a validé tous ces documents, certains sont consultables aux Archives départementales.

12 – Questions diverses

- Réforme des taxes d'urbanisme :
Dans un souci de simplification et de rationalisation, la loi de finances rectificative pour 2010 prévoit de regrouper, au sein d'une seule taxe d'aménagement, la plupart des taxes d'urbanisme existant à ce jour et acquittées par le titulaire d'une autorisation de construire.
La taxe d'aménagement remplace la taxe d'équipement qui était en vigueur sur notre commune, elle s'applique aux opérations d'aménagement et aux opérations de construction.
Le fait générateur de la taxe demeure la date de délivrance de l'autorisation de construire.
Le conseil municipal a reconduit le 1% de l'ancienne TLE.

- Le centre école de parachutisme de la Bigorre se propose à l'occasion de Noël et pour les enfants de l'école de faire descendre le père Noël en parachute sur le terrain de sport, la participation est de 180.00 € (frais et assurances de l'avion). Cette manifestation aurait lieu le vendredi 16 décembre si le temps le permet. Le conseil municipal accepte de financer cette opération pour les enfants du SIVOS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Fait à Tostat, le 22 novembre 2011

Le maire,

B. LUSSAN

Liste émargement :

M. NALIS

M. COSTE

M. GARCIA

M. BELIN

M. PELAEZ

M. MALLET

M. MORA

M. ERRANDONEA

M. CHAMPEAU